

LA NAVIGATION

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA COLLISION
DANS LE PORT DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Je désire poser une question au ministre des Transports. Le ministre est-il en mesure de faire rapport à la Chambre sur la collision qui s'est produite entre deux gros navires dans le port de Montréal, soit tôt ce matin ou tard hier soir?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup à dire à ce sujet. Tôt ce matin, vers minuit et demi, deux navires, le *Manchester Merchant*, immatriculé au Royaume-Uni, et le *Lionel*, immatriculé en Norvège, sont entrés en collision dans le port de Montréal.

Il semble que le *Manchester Merchant*, qui avait pris une cargaison à Montréal, quittait le port pour descendre le fleuve. Deux navires, le *Donnacona*, un navire des Grands lacs, et le *Lionel* avaient quitté la voie maritime et tourné en aval des chantiers de la *Canadian Vickers* afin de gagner le haut du port. Le *Donnacona* allait devant et le *Lionel* le suivait à environ 500 pieds. Les deux navires allaient lentement.

Le *Manchester Merchant* avait croisé le *Donnacona* sans encombre, quand il a ensuite paru virer au sud et est allé frapper le *Lionel* par le travers. Une explosion et un incendie ont suivi à bord des deux navires. L'incendie à bord du *Manchester Merchant* a été maîtrisé et le navire est maintenant ancré vis-à-vis l'élevateur n° 4 dans le port de Montréal. On s'attend qu'il devra entrer en cale sèche.

Le *Lionel* n'étant plus maître de sa manœuvre, il a fallu que des remorqueurs le tirent jusqu'à l'extrémité de l'Île Ronde, en aval. L'incendie qui faisait rage à bord n'avait pas encore été maîtrisé ce matin quand je suis allé aux renseignements. Il n'y a eu aucune perte de vie et un seul marin a été blessé. Chaque navire avait un pilote à son bord et je poursuis mon enquête dans cette affaire.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre décide qu'une somme d'au plus \$377,400,841.02, soit l'ensemble

a) du douzième du total des montants des articles énoncés au budget principal pour l'année financière expirant le 31 mars 1964, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* le crédit n° 100 du ministère de

[L'hon. M. Chevrier.]

l'Agriculture, le crédit n° 5 du Service de l'énergie atomique, les crédits n°s 78 et 107 du ministère des Affaires extérieures, le crédit n° 45 du ministère des Pêcheries, les crédits n°s 45 et 80 du ministère des Mines et des Relevés techniques, les crédits n°s 5 et 10 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, les crédits n°s 20 et 190 du ministère des Travaux publics, le crédit n° 35 du ministère des Transports et le crédit n° L20 du Service des prêts, placements et avances, pour lesquels aucun montant n'est libéré, soit \$318,822,963;

b) de deux nouveaux douzièmes du crédit n° 105 du ministère des Affaires extérieures et du crédit n° 45 du ministère des Finances, soit \$4,700,000;

c) d'un nouveau douzième du crédit n° 140 du ministère des Mines et des Relevés techniques, du crédit n° 1 de l'Office national du film, du crédit n° 80 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, des crédits n°s 5, 10 et 15 du ministère des Postes, des crédits n°s 150 et 165 du ministère des Travaux publics, des crédits n°s 40 et 220 du ministère des Transports, du crédit n° L70 du Service des prêts, placements et avances, soit \$21,342,422.50;

d) du douzième du total des montants des articles énoncés au budget supplémentaire (A) pour l'année financière expirant le 31 mars 1964, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* les crédits n°s 96a et 117a du ministère des Affaires extérieures, du crédit n° 5a du ministère des Finances, du crédit n° 110a du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et des crédits n°s L13a et L63a du Service des prêts, placements et avances, pour lesquels aucun montant n'est libéré, soit \$24,023,455;

e) d'un nouveau douzième du crédit n° 45a du ministère des Finances, soit \$83,333.34;

f) du douzième du montant de l'article énoncé au budget supplémentaire (B) pour l'année financière expirant le 31 mars 1964, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, soit \$583,333.34;

g) du douzième du montant de l'article énoncé au budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, soit \$1,666,666.67;

h) du douzième des montants des articles énoncés au budget supplémentaire (D) pour l'année financière expirant le 31 mars 1964, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* le crédit n° 117d du ministère des Affaires extérieures, pour lequel aucun montant n'est libéré, soit \$6,178,667.17.
soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1964.

M. Thompson: Je m'efforcerais d'être bref aujourd'hui. Le sujet est extrêmement important, mais je n'ai pas du tout l'intention de prolonger le débat outre mesure.

La dernière conférence fédérale-provinciale est maintenant chose du passé. Elle n'a pas apporté les résultats que certains attendaient et elle n'a même pas donné beaucoup mieux que ce que plusieurs pouvaient espérer. Je félicite le premier ministre pour le compte rendu détaillé et les explications qu'il nous a donnés hier. A mon avis, cela nous a tous aidés, de même que le pays, à comprendre les vues du gouvernement sur ce qui a été fait à la conférence et sur les résultats qui peuvent en découler.